

Tuberculose bovine : une année "calamiteuse" pour le Périgord

Publié le 02/04/2014 à 06h00 , modifié le 02/04/2014 à 09h07 par Pierre-Manuel Réault

Malgré la multiplication des mesures préventives, le nombre de cas a encore augmenté en 2013, regrettait mardi le Groupement de défense sanitaire.

Mais comment en est-on arrivé là ? Alors que la maladie était en voie d'éradication depuis plusieurs années sur le territoire national, la France avait été reconnue indemne de la tuberculose bovine en 2001. Pourtant, depuis le début des années 2000, le Dordogne est en proie à une augmentation inquiétante du nombre de foyers infectieux sur un axe s'étendant de la Double à Thiviers. Ainsi, seuls cinq cheptels infectés avaient été détectés en 2001. En 2011, on en dénombrait 20 et l'an passé, la tuberculose a très largement progressé.

Un nombre record en 2013

« L'année 2013 a été calamiteuse avec un nombre record de foyers infectés, 32 », reconnaît Bernard Benoix, président du Groupement de défense sanitaire (GDS) de la Dordogne qui tenait son assemblée générale hier.

Seules consolations pour les éleveurs, le nombre de bovins à lésions est resté faible (62 contre 140 en 2006) et la meilleure connaissance de la maladie permet de limiter l'abattage des cheptels (7 en 2013 contre 29 en 2006). Mais l'un dans l'autre, 2013 n'a pas été une année favorable. « La gestion des dossiers d'indemnisation des troupeaux infectés s'est avérée désastreuse », se plaint le président qui regrette les retards dans le versement des indemnités aux éleveurs et une baisse de leur montant.

Mesures de prévention

Face à la maladie, le GDS préconise le dépistage et l'assainissement, l'application d'actions de prévention et la désinfection régulière des bâtiments d'élevage. Des mesures complétées par la création d'un nouveau dispositif : le groupe d'action et de lutte contre les tuberculoses animales (Galta).

Regroupant les services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), il a notamment pour mission de mettre en œuvre un programme de maîtrise des facteurs de risques et il complète les mesures de surveillance et de régulation de la faune sauvage. Le blaireau et le sanglier notamment, sont en effet soupçonnés d'être des vecteurs de la maladie.

Des mesures mal perçues

Des mesures considérées comme nécessaires par les autorités, mais souvent mal vécues par les éleveurs victimes de la tuberculose bovine. Car lorsqu'un troupeau est suspecté, la commercialisation des animaux pour l'élevage n'est plus possible. Il reste certes à l'agriculteur la possibilité de vendre ses bêtes à la boucherie, mais à des prix jugés « inacceptables ».

« Depuis toutes ces années, des milliers d'animaux ont été abattus au nom du principe de précaution alors qu'un nombre infime d'entre eux était porteur de la maladie », regrettent les Éleveurs indépendants de Dordogne qui étaient présents à l'assemblée du GDS.

Pour ces agriculteurs, « les contrôles sanitaires sont inefficaces et laissent les éleveurs dans le doute tout en détruisant le moral, le courage et la situation financière de ceux-ci ». Des conséquences fâcheuses dans un contexte économique souvent délicat.